

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES CAISSES POPULAIRES

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007

Table des matières

Rapport des vérificateurs	2
États financiers	
Bilan	3
État des résultats et des bénéfices non répartis	4
État des flux de trésorerie	5
Sommaire des principales politiques comptables	6
Notes afférentes aux états financiers	9
Cédule	
Cédule des dépenses d'opération	12



BDO Dunwoody LLP/s.r.l.
Chartered Accountants and Advisors
Comptables agréés et conseillers

700 - 200 Graham Avenue
Winnipeg Manitoba Canada R3C 4L5
Telephone/Téléphone: (204) 956-7200
Fax/Télécopieur: (204) 926-7201
Toll Free/Sans frais: 1-800-268-3337
www.bdo.ca

Rapport des vérificateurs

Le président et les membres du conseil d'administration de
La Société d'assurance-dépôts des caisses populaires

Nous avons vérifié le bilan de **La Société d'assurance-dépôts des caisses populaires** au 31 décembre 2007 et les états des résultats et bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

BDO Dunwoody s.r.l.

Comptables agréés

Winnipeg (Manitoba)
le 30 janvier 2008

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES CAISSES POPULAIRES

Bilan

Au 31 décembre	2007	2006
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Comptant en caisse et en dépôt	347 011	14 113
Placements temporaires (note 1)	7 048 400	6 071 000
Prélèvements à recevoir et intérêts courus	361 969	275 308
Frais payés d'avance	4 228	3 133
	7 761 608	6 363 554
Placements (note 1)	1 825 840	2 855 240
Actif immobilisé (note 2)	25 457	37 904
	9 612 905	9 256 698
Passif et bénéfices non répartis		
Passif à court terme		
Comptes à payer et dépenses courues (note 3)	12 385	10 387
Provision pour remboursements des prélèvements réguliers aux Caisses populaires (note 4)	326 945	304 714
Provision pour pertes	-	-
	339 330	315 101
Passif éventuel (note 5)		
Bénéfices non répartis	9 273 575	8 941 597
	9 612 905	9 256 698

Approuvé au nom du conseil d'administration :

_____ administrateur

_____ administrateur

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES CAISSES POPULAIRES
État des résultats et bénéfices non répartis

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2007	2006
	\$	\$
Revenus		
Prélèvements réguliers (note 4)	313 894	292 427
Intérêts sur placements	359 272	337 540
Divers	225	40 000
	673 391	669 967
Dépenses		
Dépenses d'opération (voir cédule)	341 413	344 225
Excédent des revenus sur les dépenses	331 978	325 742
Bénéfices non répartis, au début de l'exercice	8 941 597	8 615 855
Bénéfices non répartis, à la fin de l'exercice	9 273 575	8 941 597

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES CAISSES POPULAIRES
État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2007	2006
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Prélèvements reçus	325 547	310 242
Intérêts reçus	283 189	307 784
Divers reçus	225	-
Sorties de fonds - fournisseurs et membres du personnel	(328 063)	(328 417)
	280 898	289 609
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achats d'immobilisations	-	(1 106)
Diminution (augmentation) nette des placements	52 000	(565 841)
	52 000	(566 947)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-	-
Augmentation (diminution) nette d'espèces et quasi-espèces	332 898	(277 338)
Espèces et quasi-espèces, au début de l'exercice	14 113	291 451
Espèces et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	347 011	14 113

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES CAISSES POPULAIRES

Sommaire des principales conventions comptables

Au 31 décembre 2007

Mandat de l'organisation	La Société d'assurance-dépôts des caisses populaires est une société manitobaine d'assurance-dépôts établie sous la Loi des caisses populaires et des credit unions. Ses objets sont de garantir les dépôts des membres des caisses populaires et d'assurer ainsi que de promouvoir l'établissement de procédures et de contrôles financiers sûrs afin de protéger les caisses populaires contre toute perte financière. La Société d'assurance-dépôts accomplit notamment tous les actes nécessaires pour que les caisses populaires qui y sont rattachées puissent satisfaire aux demandes des membres qui désirent retirer leurs dépôts.
Constatation des revenus	Le revenu de cotisation est comptabilisé dans l'état des résultats selon la méthode de comptabilité d'exercice. Le revenu de placements est comptabilisé dans l'état des résultats selon la méthode de comptabilité d'exercice.
Actif immobilisé	Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant et l'amortissement est calculé sur les bases suivantes : Améliorations locatives méthode linéaire, terme du bail Mobilier méthode dégressive, 20 % Ordinateur et équipement connexe méthode linéaire, 33 1/3 %
Aide financière aux caisses populaires	L'aide financière aux caisses populaires est reconnue au moment où le déboursé est fait. Cette aide financière a pour but d'effacer le déficit vérifié de la caisse populaire et est remboursable selon les termes d'une entente.
Impôts sur le revenu	Les impôts sur le revenu sont établis selon la méthode du passif fiscal. D'après cette méthode, les impôts sur le revenu reflètent l'incidence fiscale future prévue et sont générés par des écarts temporaires entre les valeurs des actifs et des passifs à des fins comptables et fiscales. Les passifs ou les actifs d'impôts futurs sont mesurés aux taux d'imposition qui devraient être en vigueur au moment du règlement des passifs et de la réalisation des actifs.
Instruments financiers	La Société a recours à divers instruments financiers. À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que la Société ne court pas de risques importants en termes d'intérêts, de cours de change et de crédit découlant de ces instruments financiers, et les valeurs comptables se rapprochent des justes valeurs.

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES CAISSES POPULAIRES

Sommaire des principales conventions comptables

Au 31 décembre 2007

Instruments financiers (suite)

Les justes valeurs en espèces ou quasi-espèces, les prélèvements à recevoir, les intérêts courus, les comptes à payer et dépenses courues et la provision pour remboursements des prélèvements se rapprochent de leurs valeurs comptables en raison des échéances à court terme de ces instruments. La juste valeur des placements à long terme est estimée soit d'après le cours du marché pour des émissions similaires, soit d'après le taux actuel prévu pour des dettes similaires de même échéance (note 1).

La Société classe ses instruments financiers dans l'une des catégories suivantes selon ce qui a motivé l'acquisition de l'élément d'actif. La convention comptable de la Société pour chaque catégorie se présente comme suit :

Prêts et créances – Ces éléments d'actifs sont des actifs financiers non dérivés qui sont créés du fait de la mise à disposition d'argent ou d'autres éléments d'actif par un organisme prêteur à un emprunteur, contre promesse de remboursement à une (des) date(s) précise(s), ou sur demande. Ils découlent principalement de la prestation de services (prélèvements à recevoir), mais comprennent aussi d'autres types d'éléments d'actif monétaires contractuels (intérêts courus). Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis à coût non amorti, d'après la méthode de détermination de l'intérêt réel, moins toute provision pour moins-value.

Placements détenus jusqu'à échéance – Ces éléments d'actifs sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables et à échéance fixe, que la direction de la Société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, y compris certains placements en titres de créance. Tous les placements détenus par la Société sont classifiés comme placements détenus jusqu'à échéance. Ces éléments d'actif sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis au coût non amorti, selon la méthode de détermination de l'intérêt réel, moins toute provision pour moins-value. Les justes valeurs sont déterminées par référence directe aux cotations de prix publiés dans un marché actif.

Autres passifs financiers – Cette catégorie comprend tous les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transactions, c'est-à-dire les comptes à payer. Ces passifs financiers sont initialement comptabilisés à juste valeur, puis au coût non amorti, d'après la méthode de détermination de l'intérêt réel.

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES CAISSES POPULAIRES

Sommaire des principales conventions comptables

Au 31 décembre 2007

Emploi des estimations

La préparation des états financiers, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses à l'égard des montants d'actif et de passif portés au bilan et des éléments de l'actif et du passif éventuels à la date du bilan ainsi que des montants de revenus et de dépenses imputées au cours de l'exercice couvert par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES CAISSES POPULAIRES

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 décembre 2007

1. Placements

	2007	2006
	\$	\$
Dépôts à terme	3 250 000	2 960 000
Obligations	5 624 240	5 966 240
	8 874 240	8 926 240
Moins portion à court terme présentée dans les actifs à court terme	7 048 400	6 071 000
	1 825 840	2 855 240

Les placements comprennent des dépôts à terme, des obligations émises par des sociétés canadiennes et gouvernements du Canada, provinciaux et municipaux. Les placements viennent à échéance en 2008 jusqu'à 2017 et portent des taux d'intérêt qui varient de 3,25 % à 5,04 % (3,00 % à 6,25 % en 2006). La juste valeur des placements au 31 décembre 2007 se chiffre à 8 882 000 \$ (8 958 000 \$ en 2006).

2. Actif immobilisé

	2007		2006	
	Prix coûtant	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	44 598	28 085	16 513	25 520
Mobilier et équipement	23 399	14 583	8 816	11 020
Ordinateur et équipement connexe	36 855	36 727	128	1 364
	104 852	79 395	25 457	37 904

3. Comptes à payer et dépenses courues

	2007	2006
	\$	\$
Frais professionnels	8 088	6 877
Salaires courus	2 000	2 000
Divers	1 178	1 510
Retenue d'impôt à la source	1 119	-
	12 385	10 387

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES CAISSES POPULAIRES

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 décembre 2007

4. Prélèvements réguliers

La Société d'assurance-dépôts a imposé aux caisses populaires des prélèvements réguliers se chiffrant à 627 787 \$ en 2007 (584 854 \$ en 2006) dont 313 893 \$ fut remboursé aux caisses populaires en 2007 (292 427 \$ en 2006). Le solde est présenté comme une provision pour remboursements aux caisses populaires au 31 décembre 2007.

5. Éléments du passif éventuel

Garanties des dépôts

Au 31 décembre 2007, les dépôts des membres sous la garantie de la Société d'assurance-dépôts s'élèvent à 643 3 M \$ (604 9 M \$ en 2006).

Garantie d'amalgamation

Au 31 décembre 2007, la Société d'assurance-dépôts n'a aucun garanti de prêt d'un membre faisant parti du processus d'amalgamation (néant en 2006). Une provision pour perte générale de néant a été enregistrée au 31 décembre 2007 (néant \$ en 2006) et un recouvrement de néant (40 000 \$ en 2006) est présenté à l'état des résultats au poste de divers revenu pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

6. Rémunération et dépenses des membres du conseil d'administration

Les rémunérations des membres du conseil d'administration ont été décrétées le 1 mars 2000 par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les membres du conseil sont aussi rémunérés pour tout autre service rendu à la Société d'assurance-dépôts et reçoivent un remboursement de toute dépense créée en accomplissant leurs tâches.

7. Régime de retraite

La Société d'assurance-dépôts des caisses populaires participe à un régime de retraite multientreprises à cotisation déterminée pour ses employés. Les cotisations sont détenues en fiducie par Desjardins et ne sont pas présentées aux états financiers de la Société comme actif ou passif. La Société jumelle les contributions de ces employés à un taux de 5,2 % à 8 % de leur salaire annuel. La dépense pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 se chiffre à 11 715 \$ (12 416 \$ en 2006). La Société n'a aucun passif éventuel ou d'obligation pour des contributions futures afin de financer les bénéfices futurs aux détenteurs du régime.

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES CAISSES POPULAIRES

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 décembre 2007

8. Impôts sur le revenu

La Société d'assurance-dépôts des caisses populaires est imposable comme société d'assurance-dépôts et elle est sujette aux impôts sur revenu net, qui est généralement défini comme excluant les cotisations et autres montants par ses membres, et excluant en tant que déductions, les montants versés à ses membres sous forme d'aide. L'actif d'impôts futurs n'est pas significatif et donc n'est pas inscrit aux états financiers.

9. Modification de la convention comptable

Le 1^{er} janvier 2007, la Société a adopté, avec effet rétroactif mais sans retraiter les éléments d'actif nets, les chapitres 3861 et 3855, intitulés respectivement « Instruments financiers - informations à fournir et présentation » et « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). En vertu des nouvelles normes, tous les instruments financiers sont inclus au bilan et évalués, soit à leur juste valeur marchande, soit, dans certaines circonstances, à leur coût ou à leur coût non amorti.

L'adoption de ces nouvelles conventions comptables n'a pas eu d'effet sur les montants présentés au bilan ni à l'état des résultats et bénéfices non répartis.

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES CAISSES POPULAIRES
Cédule des dépenses d'opération

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2007	2006
	\$	\$
Abonnements	638	588
Amortissement	12 447	14 387
Assurance	10 196	8 229
Déplacements	5 377	5 495
Formation	2 892	4 454
Frais professionnels	5 496	7 049
Loyer - locaux	16 741	17 110
Papeterie, timbres et bureau	7 116	8 229
Planification et rencontres nationales	1 581	1 762
Rédaction	3 500	2 475
Relations publiques	1 580	932
Rémunérations et réunions-conseil	28 544	28 506
Salaires et avantages sociaux	220 766	224 754
Services achetés	21 712	17 666
Téléphone	2 827	2 589
	341 413	344 225
